

AR PREFECTURE

016-200054047-20190328-2019_03_28_06A-DE
Reçu le 01/04/2019

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	54 919.13
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N – 1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	13 602.21
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	68 521.34
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement).....	33 657.97
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement	48 295.38
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0

AFFECTATION OBLIGATOIRE (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	68 521.34
1) AFFECTATION EN RESERVES R 1068	50 000.00
2) AFFECTATION EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT ligne 002	18 521.34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget assainissement 2019
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 29 mars 2019

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens